



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2024-216

#### Candidature renouvellement Territoire Engagé pour la Nature (Transition écologique)

8.8

Rapporteur : Nelson FONSECA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	6
Votants	36

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était excusée : Fouzia KAMAL,

Étaient absents : Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM,

#### Pouvoirs

Josette PHILIPPE donne procuration à Pascal ROSSION, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Lydie GUERIN, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Amber NIAZ donne procuration à Talal ABDELKADER, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI

Dans le cadre du projet politique de transition écologique de la Ville de Dreux, la collectivité souhaite renouveler sa reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » 2022/2024. Territoire Engagé pour la Nature (TEN) est une reconnaissance accordée à des collectivités territoriales (communes, intercommunalités) qui mettent en œuvre des actions concrètes et ambitieuses en faveur de la biodiversité. Ce label, porté par les Agences de l'eau et l'Office Français de la Biodiversité, vise à valoriser les initiatives locales et à encourager d'autres territoires à suivre cet exemple.

Les objectifs du label TEN :

- Reconnaître et valoriser les efforts des collectivités en matière de biodiversité.
- Accompagner les territoires dans leur démarche en leur offrant des outils et des expertises.
- Favoriser l'émergence de projets innovants et collaboratifs.
- Sensibiliser le grand public à l'importance de la biodiversité et aux actions menées sur le terrain.

Fort d'un diagnostic formalisé au travers de son Atlas de Biodiversité Communale (ABC) en 2021 d'une part, et des actions de préservation de la biodiversité saluées par le jury du label Ville fleurie d'autre part, le renouvellement 2025/2027 doit formaliser la stratégie et son plan d'actions pour la biodiversité.

La réalisation de l'ABC a défini des axes prioritaires et les fiches actions associées :

- Préservation des milieux naturels (par exemple : la gestion différenciée des espaces publics)
- Préserver et accueillir des espèces indigènes (par exemple : planter local)
- Sensibilisation (par exemple : replacer la nature au cœur des cours d'écoles).

Le jury des Villes et Villages Fleuries a notamment apprécié :

- L'élaboration d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité, intégrant des objectifs précis et mesurables.
- La mise en œuvre des actions concrètes sur le terrain, comme la création de zones naturelles, la restauration de milieux, la gestion différenciée du Parc Louis Philippe.
- Les actions de mobilisation des acteurs locaux (habitants, associations, entreprises) autour de la protection de la nature.
- Les actions de communication sur ses actions de sensibilisation du public.

Le plan Paysage Drouais en cours doit dégager des enjeux et les axes validés en intégrant les fiches actions transversales lors de réunions de concertations d'ici la fin de cette année 2024.

Le dispositif TEN est porté localement par un collectif régional (Conseil régional, DREAL, Direction régionale de l'OFB, Agences de l'Eau concernées, Départements volontaires) dont l'animation est portée par l'Agence Régionale de Biodiversité pour :

- Être accompagné par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- Renforcer nos compétences (enjeux, réglementation, etc.) sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- Faciliter l'accès aux financements existants (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...) ;
- Rendre visible l'action de la collectivité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- Un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Nelson FONSECA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- Candidate pour renouveler notre implication en tant que Territoire Engagé Pour la Nature,
- Engage les dépenses inhérentes à ce projet notamment, la déclinaison opérationnelle de la stratégie biodiversité,
- Sollicite les différents financeurs du projet Région, Département, Europe pour obtenir des subventions.

Le registre dûment signé,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 19/12/2024  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 19/12/2024



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

  
**Pierre-Frédéric BILLET**

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20241217-DEL2024-216-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024